

Bulletin de veille documentaire & juridique de l'Observatoire de la Parentalité de La Réunion

ÉDITO

Ce mois-ci, l'info parentalité n° 16 fait un focus sur le thème de la parentalité et du handicap.

Depuis 50 ans, les politiques sociales et éducatives de notre pays sont largement orientées vers l'inclusion de toutes les minorités. Qu'elles portent sur le champ de la promotion des femmes sur le marché du travail dans les années 1970, à celui de la reconnaissance des diversités sexuelles et des migrants dans les années 1990, ces politiques restent toujours aussi fortes et se déploient dans les années 2000 sur le champ du handicap. En 2021, l'inclusion des handicapés est à présent réelle dans tous les secteurs de notre société : école, entreprise, transport en commun... Les progrès sont certains, des améliorations sont encore attendues.

Mais qu'en est-il de l'accompagnement des parents dont un ou plusieurs enfants est porteur d'un handicap ?

En effet, comment les parents adaptent-ils leurs rôles et fonctions au quotidien en fonction du type de handicap de l'enfant ? Quelles sont les ressources financières, matérielles, psychologiques présentes sur le territoire de La Réunion pour mieux accompagner les parents d'un enfant porteur de handicap ?

Des réponses à ces questions vous sont présentées dans cet info parentalité.

Le champ du handicap est aujourd'hui une des thématiques transversales du Schéma départemental des

services aux familles. Le versement des prestations légales avec le levier financier constitue une réponse importante. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) de la Caf est décrite dans ce numéro afin que les parents et acteurs puissent trouver des réponses. La Caf de La Réunion accompagne du mieux possible ces parents en leur proposant notamment un séjour vacances familles à l'Hermitage. L'évaluation de ce dispositif réalisé par l'observatoire de la parentalité (2016) en montre les effets positifs sur l'enfant mais aussi sur les parents. Ces derniers sont sécurisés et rassurés sur leurs besoins, ils sont surtout moins isolés car davantage en lien avec d'autres parents. Pour mieux orienter et accompagner les parents, désormais depuis juillet 2021 le Pôle Ressources Handicap 974 est mis en place par L'ALEFPA. De Crèche and Go, au dispositif «Pôle inclusif d'accompagnement localisé» (PIAL) de l'Education Nationale, à l'association Levvasseur, l'inclusion des handicapés sur notre territoire est forte.

Accompagnons les parents d'enfant handicapé, leurs besoins et questions sont nombreuses mais aussi leurs envies d'action pour construire la société de demain.

Bonne lecture à toutes et à tous....

Thierry MALBERT

Maître de Conférences en Sciences de l'éducation à l'Université de La Réunion, Directeur scientifique de l'observatoire de la parentalité de La Réunion.

Les publications sont consultables sur : www.observatoireparentalite.re

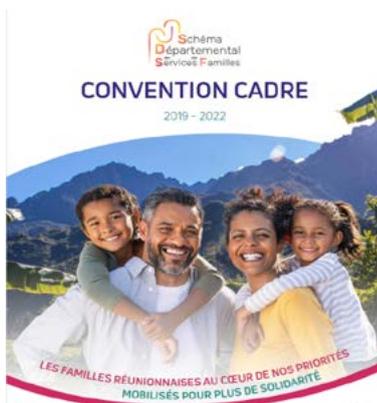
PARENTALITÉ & HANDICAP



SOMMAIRE

Actualités	p 2 à 4
Nos partenaires en action	p 5 à 10
Dossier : Association Frédéric Levvasseur.....	p 11 à 12
Ouvrages	p 12 à 16
Articles podcasts.....	p 16 à 17
Articles circulaires décrets études guides	p 18
Magazines Numéros utiles	p 19

► PRÉSENTATION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES (CDSF)



Qu'est-ce que le CDSF ?

C'est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles

Il est présidé par le représentant de l'État dans le département.

Les vice-présidents en sont le président du Conseil Départemental, un représentant des communes et intercommunalités du département et le président du Conseil d'Administration de la Caisse des Allocations Familiales. Au niveau local, choix stratégique de confier également une vice-présidence au Rectorat, copilote de la commission enfance.



Le Comité Départemental des Services aux Familles

Instance de gouvernance

Le Schéma Départemental des Services aux Familles

Les commissions	Petite enfance	Enfance	Jeunesse	Cohésion sociale
Les thématiques transversales	Soutien à la parentalité			
	Lutte contre la pauvreté			
	Santé, handicap			
	Art, culture, langage			
La mise en œuvre opérationnelle	Les Conventions Territoriales Globales avec les communes			

Les missions du CDSF

Le Cdsf établit un Schéma Départemental des Services aux Familles (Sdsf) pluriannuel qui a notamment pour objet d'évaluer l'offre et les besoins territoriaux en matière de services aux familles et de définir des actions départementales selon des modalités prévues par décret

Les travaux du comité permettent de concevoir et de suivre la mise en œuvre du Sdsf.

L'activité des Cdsf fait l'objet d'un suivi national annuel par le ministre en charge de la famille.



► VERSEMENT DES PRESTATIONS EN DIRECTION DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

L'ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPE (Aeeh)

L'Aeeh est prévue pour vous aider dans l'éducation et les soins à apporter à votre enfant handicapé et/ou malade.

Les conditions à remplir

- Votre enfant a moins de 20 ans.
- Son taux d'incapacité est au moins égal à 50% reconnu par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (Cdaph)
- S'il est placé en internat avec prise en charge intégrale de ses frais de séjour par l'Assurance maladie (CGSS), l'État ou l'aide sociale, dans ce cas votre enfant pourra bénéficier de l'Aeeh uniquement pour les périodes de retour chez vous (exemple : vacances, weeks-ends...).

Les démarches à effectuer

- Retirez le formulaire de demande auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (Mdpsh ou sur www.mdpsh.re).
- Remplissez-le et renvoyez-le à la Mdpsh ou faites votre démarche en ligne sur le www.mdpsh.re. La Mdpsh transmettra votre dossier à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (Cdaph). Cette Commission statuera, en fonction de l'état de santé de votre enfant, sur l'attribution de l'Aeeh, de sa durée et du montant du complément d'Aeeh.

Les montants

L'Aeeh de base s'élève à 132,74 euros par mois. Elle peut être complétée par un complément. Il existe 6 catégories de complément. Ils sont attribués par la Cdaph qui prend en compte :

- Le montant des dépenses liées au handicap ;
- L'arrêt ou la réduction d'activité professionnelle de l'un des deux parents ;
- L'embauche d'une tierce personne rémunérée.

Il existe 6 catégories de ce complément

1 ^{ère} catégorie	99,55 €
2 ^e catégorie	269,63 €
3 ^e catégorie	381,63 €
4 ^e catégorie	591,39 €
5 ^e catégorie	755,83 €
6 ^e catégorie	1 126,41 €

Montants valables à partir du 1^{er} avril 2021 (montants actualisés sur caf.fr)

Vous pouvez également bénéficier d'une **majoration pour parent isolé** si vous assumez seul(e) la charge de votre enfant handicapé et que vous bénéficiez d'un complément d'Aeeh parce que vous avez recours à une tierce personne ou si vous n'exercez pas d'activité ou si vous travaillez à taux réduit.

Le montant de cette majoration dépend de la catégorie du complément de l'Aeeh qui vous est versé

1 ^{ère} catégorie	Pas de majoration
2 ^e catégorie	53,93 €
3 ^e catégorie	74,67 €
4 ^e catégorie	236,44 €
5 ^e catégorie	302,81 €
6 ^e catégorie	443,85 €

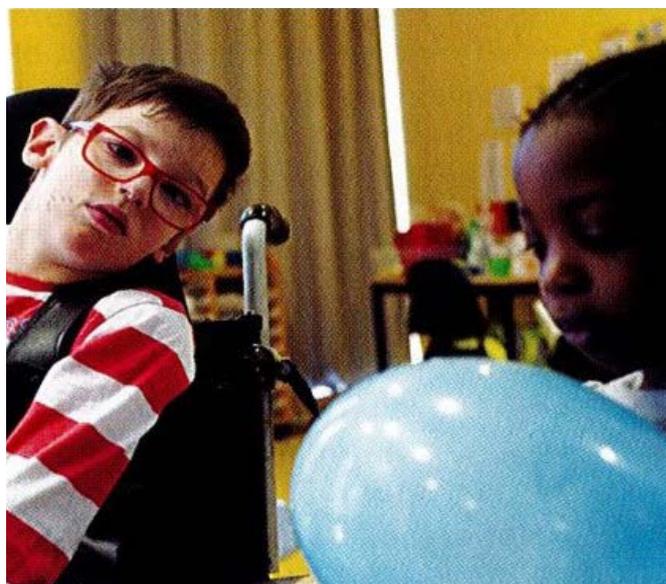
Montants valables à partir du 1^{er} avril 2021 (montants actualisés sur caf.fr)

La durée du versement

C'est la Cdaph qui apprécie l'état de santé de l'enfant et décide de l'attribution de l'Aeeh et d'un éventuel complément et de sa durée de versement.

L'Aeeh cesse d'être versée au 20 ans de l'enfant.

Elle peut être relayée par l'allocation aux adultes handicapés (Aah). Si la demande d'Aah est déposée avant le mois anniversaire des 20 ans de l'enfant, il n'y a pas d'interruption de paiement entre les deux prestations si un accord à l'Aah est notifié par la Cdaph.



LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (Pch)

En fonction de l'état de santé de votre enfant, la Cdaph peut vous donner le choix entre :

- La perception du complément d'Aeeh versé par la Caf
- La perception de la Prestation de Compensation du Handicap versée par le Département.

L'ALLOCATION JOURNALIÈRE DE PRÉSENCE PARENTALE (Ajpp)

L'Ajpp est une allocation qui peut vous être versée pour vous occuper de votre enfant gravement malade, accidenté ou handicapé.

Les conditions à remplir

- Votre enfant a moins de 20 ans.
- Il est gravement malade ou handicapé, ou est victime d'un accident grave nécessitant la présence d'une personne à ses côtés.
- Vous cessez ponctuellement votre activité professionnelle pour vous occuper :
 - si vous êtes salarié, vous devez faire une demande de congé de présence parentale à votre employeur et faire votre demande d'Ajpp à la Caf (sur www.caf.fr) ;
 - si vous êtes au chômage indemnisé, dès que vous bénéficierez de l'Ajpp, le paiement de vos allocations chômage sera automatiquement suspendu à la demande de la Caf ;
 - à l'étude de votre demande d'Ajpp par la Caf, si vous êtes au chômage non indemnisé et sans reliquat d'indemnités chômage, ou si vous n'êtes pas inscrit au Pôle Emploi, vous ne pouvez pas prétendre à l'Ajpp ;
 - pour les situations particulières (stagiaires, étudiant salarié, intérim...), nous vous conseillons de vous rapprocher de votre Caf.

Les démarches à effectuer

Téléchargez sur caf.fr le formulaire d'Ajpp :

- Si vous êtes allocataire : rendez-vous directement dans votre espace Mon Compte.
- Si vous n'êtes pas encore allocataire : rubrique Services en ligne > Demander une prestation > Allocation journalière de présence parentale.

Remplissez le formulaire et renvoyez-le à votre Caf sous pli confidentiel.

Les montants

Le montant Ajpp est de 43,87 euros par jour si vous vivez en couple et de 52,13 euros par jour si vous vivez seul(e) et de : 21,94 euros par demi-journée si vous vivez en couple et de 26,07 euros par demi-journée si vous vivez seul(e) :

> Montants valables à partir du 1er avril 2021 (montants actualisés sur caf.fr) A titre indicatif : 1 mois complet d'Ajpp se calcule sur 22 jours.

Si au cours du mois, l'état de santé de votre enfant vous conduit à engager des dépenses supérieures ou égales à 112,23 euros et non prises en charge par la Caisse Générale de Sécurité Sociale, un complément de 112,23 euros par mois pourra vous être versé. Pour en bénéficier, vos ressources de l'année 2019 ne doivent pas dépasser un certain montant.

Votre situation	Couple avec un seul revenu	Parents isolés ou couples avec deux revenus
1 enfant	27 165 €	35 900 €
2 enfants	32 598 €	41 333 €
3 enfants	39 118 €	47 853 €
Par enfant en plus	+ 6 250 €	+ 6 520 €

La durée du versement

L'Ajpp vous est versé sur une période comprise entre un et douze mois renouvelable. L'Ajpp est ouverte pour une période de 3 ans durant laquelle vous disposez de 310 jours d'allocations journalières...

ATTENTION : le contrôle médical de l'Assurance maladie dont dépend votre enfant peut interrompre le versement de votre allocation.



A savoir

Le versement de l'Ajpp n'est pas cumulable avec :

- Les compléments d'Aeeh
- La Pch

L'Ajpp permet l'affiliation automatique à l'assurance vieillesse du parent au foyer (Avpf) sous certaines conditions

► SÉJOURS VACANCES VVF ORGANISÉS PAR LA CAF

Le dispositif « vacances/familles » de la CAF permet à des parents et à des enfants de vivre ensemble des vacances au Village Corail à Saint-Gilles les Bains.

Ces séjours vacances sont organisés par les travailleurs sociaux de la CAF sur une période d'une semaine et sont proposés aux familles allocataires en accompagnement par un travailleur social CAF dans le cadre du Socle National du Travail Social : les familles monoparentales bénéficiaires du RSA, les familles des classes passerelles, les familles bénéficiaires Aeeh, les familles qui ont connu un événement fragilisant (séparation, décès).

Ces séjours qui permettent aux familles l'accès à des vacances, et un soutien à la parentalité, favorisent la création de nouveaux liens sociaux et le développement des solidarités tout en améliorant les relations familiales.

Lors de ces séjours vacances, la CAF offre la possibilité aux familles dont un enfant est porteur de handicap d'y participer. Depuis la mise en place de ce dispositif, plusieurs familles ont pu en bénéficier et cela leur a permis de sortir de leur quotidien et de partager des moments conviviaux en famille.

« Là franchement, je suis reposée, cela fait très longtemps que je ne me suis pas reposée ainsi le corps et l'âme, tout... », témoignage d'une mère d'un enfant porteur d'un handicap.

Un rapport d'évaluation du dispositif «vacances/familles» CAF Réunion a été réalisé en 2016. (Consultable à l'OP) Thierry Malbert – Directeur scientifique Observatoire de la Parentalité.



TÉMOIGNAGE D'UNE FAMILLE



Lisa et son papa (2021)

« Renforcement du lien »

Denis, marié est père de trois enfants avec un fils âgé de 6 ans et des jumelles âgées de 14 ans dont Lisa qui est autiste. Salarié, actuellement en congé parental, ce père nous fait part de son témoignage à la suite d'un séjour vacances au VVF.

« Nous étions contents pour la proposition de vacances. C'est rare pour nous de partir une semaine en vacances, vraiment exceptionnel. Le séjour a été bien organisé et adapté à notre situation avec des activités quotidiennes. Le fait d'avoir le repas en demi-pension, nous a permis de prendre les repas en famille. Toute l'organisation

du séjour s'est bien passée, les sorties extérieures. Cela nous a permis de rencontrer, d'échanger avec d'autres parents avec enfants porteurs de handicap, de partager sur ces situations.

Grâce aux activités mises en place tout au long au du séjour notamment la sortie en bateau (le Grand Bleu), Lisa a bien profité et bien apprécié. Un atelier de musique a eu lieu, tout le monde a participé et les animateurs ont vraiment été professionnels, ce qui nous a permis de partager, d'échanger, de créer une chanson, et même d'enregistrer avec les différentes familles présentes. Le kayak à la plage, avec les autres familles est un super souvenir et aussi la participation de Lisa, on a pu partager les kayaks transparents. Une très belle expérience, un très bon moment, vraiment hâte qu'on ait une autre proposition de séjour. Pour Lisa, c'est vrai que le cadre du VVF est vraiment approprié : elle aime la mer, elle aime l'eau, elle se sent bien dans le lieu. »

► PÔLE RESSOURCES HANDICAP 974



Créé en juillet 2021, le **Pôle Ressource Handicap 974** est un dispositif d'appui et de soutien pour l'inclusion d'enfants en situation de handicap et/ou présentant une maladie chronique, en structure collective, de la petite enfance et de la jeunesse (0-12 ans). Il s'adresse aussi aux professionnels de ces structures. Ce dispositif gratuit est porté par l'ALEFPA¹ et cofinancé par la CAF, le Conseil Départemental et l'ARS. Il s'inscrit dans le cadre de la Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005.

Le PRH 974 propose **aux familles** :

- un accompagnement pour la mise en place d'un projet d'accueil collectif ou individuel ;
- une guidance, un soutien et une orientation des parents dans leurs démarches vers une structure d'accueil collectif (recherche, élaboration du Projet d'Accueil Individualisé, organisation de l'accueil...);
- une aide dans l'intégration des enfants au sein des structures d'accueil ;
- une information sur les droits, les prestations financières et les ressources du territoire.

Il propose pour **les professionnels de la petite enfance et de la jeunesse** :

- des sensibilisations sur le handicap et/ou les maladies chroniques ;
- un appui d'experts du champ médico-social dans l'analyse des situations complexes ;
- un accompagnement pour adapter l'accueil et l'environnement de l'enfant ;
- de l'aide pour coordonner les différents partenaires (sanitaire, médico-social...);
- un soutien technique dans le montage de dossiers pour faciliter l'accès des enfants en situation de handicap aux structures collectives ;

Pour faciliter l'inclusion des enfants, le PRH 974 propose également une **animation territoriale** qui a pour vocation de :

- soutenir l'interconnaissance et les liens entre les acteurs ;
- repérer les problématiques territoriales et co-construire avec les acteurs des réponses adaptées, innovantes... ;
- collecter et diffuser les informations.

Le Pôle Ressources Handicap met à disposition de tous, sur son site internet, les informations sur la petite enfance et la jeunesse ainsi qu'un formulaire de contact : <http://handisoutien974.alefpa.asso.fr/>



¹ L'ALEFPA, Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Le PRH 974 fait partie des dispositifs gérés par le Pôle Médico-Social Est de l'ALEFPA qui comporte des établissements et dispositifs médico-sociaux au service d'enfants et adultes en situation de handicap : un IME (Institut Médico Educatif), un SESSAD (Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile), un FAO (Foyer d'Accueil Occupationnel), un FH (Foyer d'Hébergement), un SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), deux ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail), un PCPE (Pôle de Compétence et de Prestations Externalisées), une EMAMSCO (Equipe Mobile d'Appui Médico-Social à la Scolarisation), le Pôle Ressources Handicap 974. Le Pôle Médico-Social Est est également porteur de la plateforme téléphonique d'écoute, d'information et d'orientation « Communauté 360 Covid » à laquelle est associée un site internet handisoutien974.alefpa.asso.fr

► HANDICAP ET ACCUEIL INCLUSIF À LA CRÈCHE

IRSAM ET CRÈCHE AND GO UN PARTENARIAT EN FAVEUR DE L'ACCUEIL INCLUSIF



Crèche and Go est un réseau de 52 établissements composé de crèches et micro-crèches. Acteur petite enfance au service des enfants et des familles, Crèche and Go s'engage en faveur de l'inclusion de l'enfant en situation de handicap en milieu ordinaire.

En partenariat avec l'IRSAM, le multi-accueil du Gol devient en 2020 la crèche pilote du projet accueil inclusif. Celui-ci s'est construit en étroite collaboration avec l'IRSAM, en amont de l'ouverture de la crèche. Cela s'est traduit par de nombreuses rencontres entre les différents acteurs afin de définir les modalités du partenariat.

De ce partenariat, deux objectifs généraux se sont dessinés pour l'accueil inclusif :

- pour l'enfant : découverte d'un autre environnement que la maison en bénéficiant d'une stimulation et d'une socialisation ;
- pour les parents : soutenir la parentalité en permettant aux familles de pouvoir prendre du temps pour elles.

Le partenariat crèche-IRSAM s'articule alors au travers de ces différentes actions :

- l'orientation des familles vers la crèche par l'IRSAM : la crèche devient un acteur à part entière du projet individualisé de l'enfant ;
- la rencontre des familles par l'équipe de direction de la crèche afin de décliner le projet d'accueil individualisé au sein de la crèche pour l'enfant et sa famille, suivi de la validation de ce dernier en présence des partenaires (PMI, IRSAM) ;
- la mise en œuvre de l'accueil effectif en crèche avec le concours de l'éducatrice du CAMSPS ;
- la mise en œuvre d'actions spécifiques : réalisation d'une matinée portes-ouvertes destinée aux parents accueillis au CAMSPS pour rassurer et sensibiliser les parents sur l'accueil en crèche de leur enfant.

Le suivi des enfants se traduit par une visite hebdomadaire de l'éducatrice du CAMSPS à la crèche pour observer le développement de l'enfant en situation de handicap sur ces temps d'accueil collectif et d'apporter un regard expert pour conseiller l'équipe dans les modalités de leur prise en charge.

En parallèle, divers moyens sont mis en œuvre en faveur de l'accueil des enfants en situation de handicap tels que la formation des professionnels sur l'accueil inclusif, la création d'une salle snoezelen, une réflexion continue sur l'aménagement et les besoins en matériel définis avec l'IRSAM et la famille.

À ce jour, grâce aux partenariats établis avec l'IRSAM, la crèche

du Gol a accueilli 6 enfants suivis par le CAMSP Sensoriel. Cet engagement de l'accueil inclusif porté par Crèche and Go et l'IRSAM fait partie intégrante des objectifs fixés par La CAF Réunion et est soutenue financièrement par l'attribution d'un Bonus Handicap. Fort de cette expérience réalisée sur l'établissement du Gol, Crèche and Go a la volonté de faire rayonner les pratiques d'accueil inclusif à l'échelle de son réseau.



A., atteint d'une déficience visuelle, est en pleine activité de transvasement qui lui permet d'affiner sa coordination main-œil.



I. a un trouble du tonus du tronc et une déficience auditive, il porte un corset lui assurant une stabilité posturale lui permettant alors de se concentrer pleinement sur l'activité de motricité fine



Salle Snoezelen du Gol destinée à l'exploration sensorielle

► LE PROJET HANDICAP INCLUSION AU SEIN DE NOS STRUCTURES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



L'association BABYLAND a toujours accueilli des enfants en situation de handicap dans ses EAJE. En 2019 nous avons décidé de sortir de nos structures et d'aller vers les familles. Nous avons signé un partenariat avec l'association Saint François d'Assise (L'ASFA). Le but de ce partenariat était de proposer un planning séquentiel aux familles afin de libérer des places au centre d'éducation motrice de Sainte-Suzanne (CEM) qui accueille des enfants ayant des handicaps moteur parfois lourd. Par ce projet, nous voulions surtout pour l'enfant, un lieu de vie autre que celui du soin. Lui aussi, a le droit de jouer, de rêver, de découvrir et de s'amuser afin de développer son « JE », quel que soit son handicap.



Nous avons créé un Logo Inclusion visible sur notre site internet et sur le devant de nos structures témoignant de notre engagement autour de l'inclusion. L'équipe pluridisciplinaire du CEM nous a accompagnés dans notre quotidien crèche. Cette collaboration sur le

terrain nous a fait prendre conscience de l'importance d'une mutualisation de compétences à travers une équipe pluridisciplinaire.

En 2020, nous avons commencé à créer notre propre équipe pluridisciplinaire inclusion. En 2021 notre équipe pluridisciplinaire inclusion se constitue de 2 psychomotriciennes, 1 éducatrice spécialisée, 1 éducatrice de jeune enfant (spécialiste de la langue des signes bébé) et 1 ergothérapeute à mi-temps.



Nous voulons former nos équipes sur le handicap ; les soutenir dans la gestion du quotidien crèche et leur montrer la plus-value professionnelle et humaine à participer à ce

projet inclusif.

Avant chaque entrée, la coordinatrice inclusion de BABYLAND rencontre la famille et son enfant. Cette première rencontre permet de mieux cibler les attentes et besoins en termes d'accompagnement éducatif, soin médical et besoin en matériels spécifiques.

Notre équipe pluridisciplinaire favorise l'inclusion de l'enfant en situation de handicap en proposant des ateliers, des aménagements et des outils adaptés. Elle accompagne, soutient et forme les professionnel(le)s au quotidien pour favoriser la prise en charge autonome de l'enfant. Lors de cet entretien, le professionnel inclusion



s'appuie sur un outil faisant le constat du potentiel de l'enfant. Cet outil permet de cibler les besoins spécifiques de celui-ci et de créer un planning d'accompagnement équipe avant l'entrée de l'enfant pour travailler son futur accueil. Lors de ce temps en crèche, L'équipe pluridisciplinaire va s'appuyer sur un nouvel outil faisant le constat des problématiques lié au bâtiment, les besoins en termes de mobilier, d'équipement, les points forts et les points à travailler de l'équipe crèche. Cette récolte d'information sur le potentiel de l'enfant et celui de la structure va permettre à l'équipe pluridisciplinaire de cibler ses axes de travail.



Le temps de la familiarisation, moment d'échange et d'observation important pour tous. Le professionnel inclusion est présent pour soutenir l'équipe et la famille.

L'équipe pluridisciplinaire inclusion intervient dans le quotidien crèche, car chaque action de la journée est considérée comme pourvue d'un potentiel thérapeutique et nous estimons que la prise en charge précoce de l'enfant se fait également dans le quotidien et dans les moments libres.

Nous avons constaté le bénéfice de ce projet inclusion sur le développement des enfants en situation de handicap. Ils observent les enfants autour d'eux et ils sont dans l'imitation. Ils tâtonnent et expérimentent faisant travailler leur tonus, leur coordination motrice, leur capacité à s'adapter à une situation, leur attention, leur compétence cognitive, émotionnelle et sociale. Ils jouent et expriment une joie d'être avec les autres. Nous constatons également, que les enfants gravitant autour d'eux développent de l'empathie, de l'écoute, de l'entraide et arrivent à canaliser leur énergie en leur présence. Nous avons des retours positifs de nos familles. Certaines ont pu reprendre le travail ou juste prendre du temps pour eux. **En 2019, nous avons accueilli 15 enfants en situation de handicap, en 2020 : 24 enfants, et en 2021 nous accueillons 33 enfants en situation de handicap.**

Julie Fontaine – Coordinatrice Petite Enfance – Référente Projet Handicap Inclusion

► CASE MARMAILLES : LA NOUVELLE CRÈCHE MULTI-ACCUEIL



L'association Case Marmailles est un nouveau multi-accueil d'un genre nouveau qui a ouvert ses portes depuis Août 2020 au centre-ville de la commune de Saint-Denis. Cette structure située du côté de la rue Millius fait partie intégrante d'une Résidence pour personnes âgées et d'un EHPAD, avec un accès individualisé pour les familles désireuses de nous confier leurs enfants.

Notre crèche, intégrée à ce projet architectural, propose 60 places pour des enfants âgés de 3 mois à 6 ans sur une amplitude horaire allant de 7h00 à 18h00 du Lundi au Vendredi.

Cette crèche se distingue ainsi par son originalité conceptuelle qui lui permet de réaliser une **mixité sociale, sanitaire et intergénérationnelle**. Il est en effet prévu de mutualiser tous ces équipements avec les services proposés aux personnes âgées et d'y accueillir régulièrement ces résidents.

Cet établissement répondra aux objectifs définis par la Charte de qualité pour l'accueil des jeunes enfants, une démarche d'accueil entre partage et respect.

- Promouvoir l'accueil, la place et la participation des parents ;
- garantir l'accès de tous à des modes d'accueil de qualité ;
- améliorer et structurer l'offre d'accueil dans le contexte local ;
- mettre à disposition des compétences, des moyens afin de satisfaire les besoins ;
- favoriser le développement de l'enfant, permettre son épanouissement ;
- garantir son bien-être en tenant compte de son environnement ;
- faciliter l'accueil du jeune enfant et de sa famille.

Notre structure se situant au cœur d'un espace intergénérationnel, nos choix éducatifs se sont orientés sur des valeurs novatrices et innovantes, répondant à une nouvelle vision de l'accueil de l'enfant et de sa famille en matière d'accueil du jeune enfant à la Réunion.

- Un accueil pour tous avec une structure fonctionnant sur le principe de la PSU : Prestations de Services Uniques ;
- un accueil spécifique pour les enfants différents avec une approche thérapeutique innovante avec la méthode Feuerstein.
- une dimension intergénérationnelle avec des activités et des rencontres avec nos aînés ;

- la liberté des enfants au travers l'aménagement de l'espace, « L'espace est un langage et les enfants dialogue avec lui » ;

- l'approche Snoezelen grâce à un espace dédié où petits et grands font un voyage au pays des sens... ;

- des activités aquatiques Bébés nageurs, éveils aquatiques, jardin aquatique, aquagym, relaxation eau pour petits et grands et permettre aux enfants et leur parent de renouer ce lien parent/enfant.

Des actions de soutien à la parentalité pour accompagner les familles dans leur rôle de parent : « On ne naît pas parent mais on apprend à le devenir ».



Parce que les enfants d'aujourd'hui sont les adultes qui formeront la société de demain, il est essentiel d'offrir aux plus jeunes d'entre nous les meilleures conditions pour grandir et s'épanouir. Notre volonté est d'accompagner au mieux chaque enfant dans sa particularité, sa singularité et sa quête d'autonomie.

L'humain au cœur de nos priorités ...

Murielle HOARAU
Directrice Petite Enfance



► EDUCATION INCLUSIVE – PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé)

Pour une École inclusive : Circulaire n° 2019-088 du 5-6-2019 - (NOR MENE1915816C)

QU'EST-CE QUE LE PIAL ?

Le pôle inclusif d'accompagnement localisé (Pial) sont une nouvelle forme d'organisation. Il favorise la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap (les aides humaines, pédagogiques, éducatives, et, à terme, thérapeutiques) pour une meilleure prise en compte de leurs besoins.

OBJECTIFS PIAL

Les trois grands objectifs du PIAL sont :

- un accompagnement humain défini au plus près des besoins de chaque élève en situation de handicap afin de développer son autonomie et de lui permettre d'acquérir les connaissances et les compétences du socle commun ;
- une plus grande flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement humain pour les établissements scolaires et les écoles ;
- une professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail.

ORGANISATION EN PIAL

L'organisation en PIAL mobilise l'ensemble des personnels de l'équipe pédagogique et éducative pour identifier les besoins des élèves, dans le respect des notifications de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et pour mettre en œuvre les réponses adéquates au niveau de la classe, mais aussi, de l'école ou de l'établissement scolaire : aide humaine, pédagogique et éducative.

L'organisation du PIAL pour la rentrée scolaire suivante est anticipée en fonction des besoins des élèves en situation de handicap et de leur emploi du temps.

La coopération de l'ensemble des personnels est essentielle pour l'anticipation des besoins d'accompagnement des élèves scolarisés dans une école ou un établissement qui fonctionne dans le cadre d'un PIAL.

Pour plus d'information :

> https://cache.media.education.gouv.fr/file/23/38/1/ensel816_annexe_1135381.pdf

> <https://pedagogie.ac-reunion.fr/ash/>

Cellule d'écoute et de réponse locale :

0262 48 11 98

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, mercredi de 8h00 à 12h00

Cette cellule d'accueil et d'écoute est destinée aux familles et aux accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).

2019-2022 : création d'un grand service public pour accompagner sans délai les élèves

Les Pial (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) mettent en réseau les écoles et les accompagnants



OBJECTIFS :

- ✓ Reactivité plus forte dans la mise en place de l'accompagnement
- ✓ Meilleure réponse aux besoins pédagogiques de chaque élève, en lien avec son handicap
- ✓ Meilleure implication des accompagnants au sein de l'équipe éducative
- ✓ Meilleure coordination professeurs - accompagnants - intervenants médico-sociaux
- ✓ Accompagnement continu sur les temps scolaire et périscolaire
- ✓ Meilleure continuité primaire-collège-lycée



Améliorer la formation et les conditions de travail des accompagnants

RENTÉE 2017

46 % d'emplois précaires
2 % d'emplois à temps complet

ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

- ✓ 80 000 emplois pérennes
- ✓ CDD de 3 ans renouvelable 1 fois, puis possibilité de CDI
- ✓ Contrats de travail à temps plein (35 h/sem.)
- ✓ Formation initiale de 60 h
- ✓ Service de gestion dédié dans chaque département



ASSOCIATION FRÉDÉRIC LEVAVASSEUR



Être parent, au-delà de la dimension affective indissociable, c'est répondre présent dans les divers rôles qu'un enfant nous pousse à endosser : de l'éducatif à la prévention, tout en favorisant l'autonomie et en restant à l'écoute des besoins.

Mais être parent avant tout, cela n'est pas inné, cela s'apprend...notamment par l'expérience, les échanges, les erreurs. Tout parent veut le meilleur pour son enfant et est prêt à surmonter les obstacles qui se mettent devant lui.

Mais quand ces obstacles prennent la forme d'une situation de handicap, cela peut être difficile à appréhender et à dépasser. Et pour ce genre de cas, il n'y a pas de modèle. Tout est circonstancié.

Au sein des établissements de l'association Frédéric Levavasseur, gestionnaire de diverses structures et services d'accueil et d'accompagnement pour personnes en situation de handicap, se met en place, pour répondre à l'accompagnement à la parentalité, diverses actions.

LES CAFÉS DES PARENTS

Ces séances dédiées à l'**écoute et à l'échange** avec les équipes pluridisciplinaires qui accompagnent au quotidien leur enfant, permettent des temps de partage où chacun peut exprimer **ses envies, ses craintes, ses colères et ses questions sans être jugé**. De nombreux sujets sont abordés comme l'adolescence, la sexualité, la dépendance et bien d'autres encore.

Ces cafés œuvrent au mieux-être des familles et permettent de replacer au centre de l'accompagnement les parents.

Il s'en suit régulièrement des **ateliers à thème** qui amènent les parents à témoigner et à partager autour d'un thème proposé.



LA RELATION PARENT-PROFESSIONNEL

Outre l'accompagnement quotidien des enfants, les professionnels de l'association jouent un véritable rôle de soutien à la parentalité.

Par le biais d'une écoute personnalisée, de conseils et d'un soutien dans les actes de la vie quotidienne, se crée un lien relationnel important entre familles et professionnels. Ce lien rassure, lutte contre l'isolement ou le sentiment d'abandon et de fait permet un meilleur équilibre familial.

LA CONTINUITÉ RELATIONNELLE VIA LES RÉSEAUX

Au sein de l'association Frédéric Levavasseur, afin de répondre à l'expression des besoins des parents sur la connaissance et leur participation au quotidien de leurs enfants, il a été mis en place des plateformes ou groupes privés qui permettent à la famille des usagers accueillis de pouvoir suivre quotidiennement les activités réalisées au sein des établissements. Cela favorise l'implication parentale et permet de renforcer le lien qui indéniablement se crée entre famille et professionnels. C'est aussi un lieu où les parents peuvent venir piocher les connaissances nécessaires pour répondre au mieux à leur rôle éducatif.



ASSOCIATION FRÉDÉRIC LEVAVASSEUR

LES CONSEILS DE LA VIE SOCIALE (CVS)

Les Conseils de Vie Sociale sont au cœur du fonctionnement des établissements de l'association. Les séances qui regroupent au minima 2 représentants des familles et 2 représentants des usagers permettent l'échange autour des modalités d'accueil de l'établissement et ainsi de valoriser les avis et les propositions des familles et des usagers quant aux activités, animations et améliorations à prévoir.

Cela permet aux parents de jouer pleinement leur rôle dans les préconisations d'accompagnement au quotidien de leur enfant. De cette manière, la participation au CVS les incite à avoir une relation pro-active dans le devenir de leurs enfants avec les professionnels de terrain.

De plus, ces regroupements permettent aux parents d'échanger entre eux et de développer des projets.

LE RÔLE INCITATIF DE L'ASSOCIATION

Par le biais de toutes ces actions, l'association favorise les initiatives parentales. Notamment l'association le Nouvel Écolier (association de parents) qui en partenariat avec l'Éducation Nationale, l'ARS et l'association Frédéric Levavasseur a pour objectif de favoriser l'inclusion scolaire, l'apprentissage et l'autonomie des enfants avec autisme.

Elle les accompagne aussi dans la création d'associations de parents pour répondre au mieux aux besoins de leurs enfants. Comme pour l'association « Grandir Hors des Murs » qui œuvre pour proposer et créer des activités pour les enfants en situation de handicap et leur famille et ainsi favoriser le « mieux-vivre ».



Comprendre l'enfant handicapé et sa famille

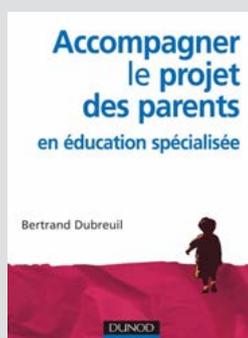
Maurice Ringler
Juin 2004



Cet ouvrage aborde l'ensemble des problèmes que pose à une famille l'enfant handicapé et explique quelles sont les conditions qui permettront son épanouissement. Deux ordres de réalités se côtoient inévitablement lorsque l'on se trouve confronté au handicap de son enfant : d'une part, l'aspect physique de cette déficience et d'autre part les émotions plus ou moins profondes que ce handicap suscite autour de lui. L'atteinte à l'intégrité physique ou mentale éveille inmanquablement un ensemble d'émotions et de fantasmes qui perturbent fortement les relations du jeune déficient avec sa famille et son entourage (médecins, éducateurs, etc.). Maurice Ringler montre combien ce retentissement affectif sur les parents puis par contrecoup sur l'enfant lui-même, est aussi invalidant que la réalité matérielle du handicap. Cet ouvrage met donc en lumière l'importance du contexte affectif qui constitue le moteur positif ou négatif de toutes les actions mises en œuvre pour compenser le handicap de l'enfant. Avec une grande clarté, l'auteur analyse tous les obstacles et embûches à franchir pour adopter cette attitude juste qui conditionne la réussite de la prise en charge de ces enfants « non ordinaires » qui n'aspirent qu'à vivre normalement parmi nous, en se sentant pleinement reconnus. Cette deuxième édition entièrement revue et corrigée du livre paru sous le titre « L'enfant différent », comporte notamment un chapitre consacré à la fratrie.

Accompagner le projet des parents en éducation spécialisée

Bertrand Dubreuil
Avril 2006



Non pas « Impliquer les parents dans le projet individuel » mais « S'associer au projet éducatif des parents ». Le propos de cet ouvrage paraîtra peut-être excessif. Il y a en effet du volontarisme dans ce retournement de perspective, qui repose pourtant sur ce qui devrait être un principe fondamental de toute éducation spécialisée. Ce principe n'est pas motivé par quelque réaction compassionnelle « Malgré leurs défauts, l'enfant les aime... ». Il découle de l'évidence que, pour collaborer avec des personnes, il faut présupposer leurs ressources. Mais plus encore il repose sur le fait que, au travers de l'autorité parentale, les parents sont socialement rendus responsables d'éduquer leur enfant, inscription qui signe son appartenance à la communauté humaine. Tout processus de co-éducation repose sur cette estime et ce respect.

Parents d'enfant handicapé

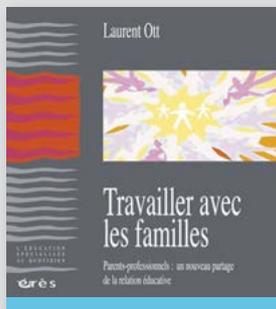
Charles Gardou
Janvier 2002



La responsabilité parentale constitue, sans nul doute, la tâche la plus engageante et difficile incombant à des êtres humains. Mais lorsque l'enfant est handicapé, elle se révèle bien plus délicate et complexe encore. Elle exige un courage souvent hors du commun pour affronter le quotidien et la force de se battre sur tous les fronts : avec les médecins, les éducateurs, les enseignants, les administrations... et les autres, qui ne viennent pas toujours à la rescousse quand ils sont attendus.

Travailler avec les familles

Laurent Ott
2010



Le travail avec les familles est devenu une «figure obligée du travail social». Pourtant, passé cette certitude, les interrogations commencent : les parents sont-ils démissionnaires ou abandonnés ? Les pratiques usuelles que l'on rencontre au fil des institutions sont également contradictoires : entre pénalisation, stigmatisation, responsabilisation, requalification et soutien de la fonction parentale, comment s'y retrouver ? Et, au fait, que faut-il réellement soutenir : la fonction parentale, la fonction éducative ou tout simplement les liens sociaux de base ? Ce n'est pas une simple affaire de mots ou de jargons. Derrière les pratiques, les terminologies, les références choisies, se cachent de véritables choix sociaux, éthiques et politiques. Car si les familles d'aujourd'hui sont tellement sollicitées, ne serait-ce pas au fond parce qu'elles constituent, malgré tout, un des derniers espaces résistant aux rapports marchands et policiers ? S'appuyant sur une pratique vivante et des situations rencontrées et vécues dans différents types de structures, l'auteur nous invite à appréhender autrement les difficultés de communication et les malentendus qui grèvent trop souvent la relation parents/professionnels, et propose des pistes d'action et de réflexion. Tour à tour éducateur spécialisé, animateur et enseignant, actuellement directeur d'école primaire, Laurent Ott a eu l'occasion de développer un regard éducatif sur l'enfant et la famille. Docteur en philosophie, cofondateur d'une structure innovante de « permanence éducative » au profit des enfants et de leurs familles, il contribue à des actions et à des réflexions novatrices en matière de soutien de la fonction éducative, souvent à contre-courant des tendances répressives actuelles.

L'éducateur spécialisé, l'enfant handicapé et sa famille

Jean-Paul Gaillard
Avril 2018



De longue date, Jean-Paul Gaillard travaille avec des familles au sein desquelles est né un enfant porteur de handicap mental, ainsi qu'avec les équipes éducatives qui les accompagnent. A travers un modèle qu'il dénomme Systémique de la pratique, l'auteur montre comment il est possible de transformer le travail des équipes éducatives avec ces enfants et adolescents, en proposant de multiples petits outils pour le quotidien et en y associant étroitement leurs familles, générant ainsi une spirale de réflexion-action passionnante et productive.

Depuis la précédente édition de cet ouvrage, Jean-Paul Gaillard a conçu de nouveaux outils et conduit de nouvelles réflexions dans ce domaine ainsi que dans celui plus général de la mutation psychosociale qui transforme le psychisme et les modes interactionnels des enfants et des adolescents d'aujourd'hui, qu'ils soient handicapés ou non. Ce refaçonnement psychosociétal implique une redéfinition du rapport à l'autorité, à l'interdit, à l'autre, à soi et aux objets : en d'autres termes, il implique, pour les éducateurs autant que pour les parents, un renouvellement complet des comportements éducatifs et pédagogiques.

Cette nouvelle édition en rend compte. Par ailleurs, cet ouvrage est un des rares à traiter très concrètement de la prise en charge du handicap mental en institution

Le bonheur de l'enfant handicapé

Maurice Ringler
Février 2009



Est-il vrai qu'un enfant trisomique, aveugle, sourd ou se déplaçant en fauteuil roulant ne peut espérer un bonheur complet ? L'enfant déficient, a-t-il même le droit d'aspirer au bonheur ? La trame de ce livre est tissée de nombreuses rencontres d'enfants déficients qui éprouvent indiscutablement du plaisir à être eux-mêmes, et qui aiment la vie. Ces enfants créatifs se montrent confiants dans leurs capacités personnelles et dans leurs relations avec les autres. Mais ces jeunes désavantagés ont, pour la plupart, bénéficié de relations positives avec leurs parents et leurs éducateurs. Leurs besoins fondamentaux sont pris en compte et satisfaits. Ils n'ont pas subi d'agressions trop violentes, et n'ont pas été obligés de gérer des problèmes psychologiques trop envahissants.

Propositions de références disponibles à l'IRTS de La Réunion (site de Saint-Benoit).
 Pour rappel, le centre de documentation de l'IRTS Réunion s'adresse aux apprenants inscrits dans notre établissement et aux professionnels du secteur sur inscription individuelle.
 Pour en savoir plus, consultez le site web de l'IRTS de La Réunion.



Une construction de la parentalité d'enfant handicapé par un engagement militant : quand un imaginaire associatif devient fondateur d'une identité parentale.



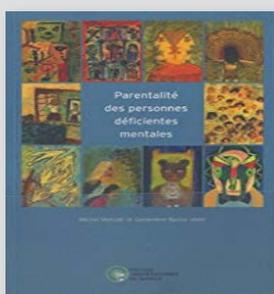
Tout en définissant les notions de handicap et de parentalité dans leur contexte historique et social, l'auteur met en évidence la complexité des représentations sociales et leurs effets dans la construction du rôle parental, chez les parents d'enfants handicapés. Il constate que les associations et l'engagement associatif leur permettent de définir une identité parentale singulière et valorisée.

Cet ouvrage propose de suivre la trajectoire des associations de parents d'enfants handicapés, qui ont repris à leur compte dans un imaginaire collectif les significations qui président au handicap et à la parentalité. S'y initient et s'y découvrent une identité parentale singulière, valorisée, et des échanges sociaux favorables au handicap. Il retrace la métamorphose de l'enfant handicapé, signe de malheur, en enfant aimable et protégé.

A l'heure de la nouvelle définition du handicap qui pointe l'environnement comme créant l'inadaptation de l'individu, quel est l'avenir du bon parent responsable ?

Parentalité des personnes déficientes mentales

Laurent Ott
 2010



Le travail avec les familles est devenu une «figure obligée du travail social». Pourtant, passé cette certitude, les interrogations commencent : les parents sont-ils démissionnaires ou abandonnés ? Les pratiques usuelles que l'on rencontre au fil des institutions sont également contradictoires : entre pénalisation, stigmatisation, responsabilisation, requalification et soutien de la fonction parentale, comment s'y retrouver ? Et, au fait, que faut-il réellement soutenir : la fonction parentale, la fonction éducative ou tout simplement les liens sociaux de base ? Ce n'est pas une simple affaire de mots ou de jargons. Derrière les pratiques, les terminologies, les références choisies, se cachent de véritables choix sociaux, éthiques et politiques. Car si les familles d'aujourd'hui sont tellement sollicitées, ne serait-ce pas au fond parce qu'elles constituent, malgré tout, un des derniers espaces résistant aux rapports marchands et policiers ? S'appuyant sur une pratique vivante et des situations rencontrées et vécues dans différents types de structures, l'auteur nous invite à appréhender autrement les difficultés de communication et les malentendus qui grèvent trop souvent la relation parents/professionnels, et propose des pistes d'action et de réflexion. Tour à tour éducateur spécialisé, animateur et enseignant, actuellement directeur d'école primaire, Laurent Ott a eu l'occasion de développer un regard éducatif sur l'enfant et la famille. Docteur en philosophie, cofondateur d'une structure innovante de « permanence éducative » au profit des enfants et de leurs familles, il contribue à des actions et à des réflexions novatrices en matière de soutien de la fonction éducative, souvent à contre-courant des tendances répressives actuelles.

Un parfum de victoire : avoir un enfant quand on est en situation de handicap



DIVET Marie-Anne. Rennes : Histoires ordinaires , 2016, 147 p.

Qu'en est-il, pour les personnes handicapées », de ce droit fondamental : donner la vie ?

Dans « Un parfum de victoire », les intéressés prennent la parole.

Mères ou pères, jeunes ou grand-parents, souffrant de handicaps moteur, sensoriel ou encore intellectuel, Richard, Christine, Fatima et Nicolas, Julien et Camille, Antoine et Maëva, Sylvie, Sandrine, Magali, Thérèse, Nathalie, Félicie et Bastien, Maëla..., témoignent de leur combat, de leurs souffrances et de leurs bonheurs, de leur capacité à avoir et à élever des enfants dans une société chargée encore de tabous. Des tabous que la Britannique Alison Lapper, mère et artiste, fait exploser en fin d'ouvrage... À leur parole répond celle de professionnels engagés à leurs côtés dans des services rares. Des experts de terrain qui dépeignent dans toute leur complexité les situations rencontrées et laissent percevoir ce qu'il conviendrait de généraliser pour que le droit à la parentalité induit par la loi de 2005 puisse s'appliquer.

Pour que tous les publics accèdent à ces paroles et à ce grand sujet de société, Un parfum de victoire est un ouvrage multimédia, livre + DVD, qui se lit, s'écoute et se regarde : huit reportages vidéo complètent les témoignages du livre accessibles eux-mêmes en version audio.

Collaborer avec les familles de personnes handicapées



Laprie Bruno, Minana Brice. Montrouge : ESF éditeur, 2016, 125 p.

Les évolutions légales dans le champ de l'action médico-sociale et du handicap ont modifié les relations usagers-familles-établissements en réaffirmant la place de la personne en situation de handicap dans l'environnement social et en envisageant la personne accompagnée, sa famille, comme des « partenaires » avec lesquels il s'agit de « co-construire ».

Handiparentalité : un appui sur mesure

PENNA Amandine. In *Lien social*, 2020, n° 1273, pp. 12-13

Sur le bassin de Saint-Nazaire et Guérande (Loire-Atlantique), un service d'accompagnement et de soutien à la parentalité, géré par l'association Jeunesse et Avenir, épaulé des parents en situation de handicap mental ou psychique et favorise la prise de confiance en eux.

Accompagner les parents fragilisés - Etre parent quand on a un handicap intellectuel : vers une parentalité partagée

LORIN Bertrand. In *L'observatoire*, 2018, n°97, pp. 49-54

<https://revueobservatoire.be/Etre-parent-quand-on-a-un-handicap-intellectuel-vers-une-parentalite-partagee?return=publication>

Handicap et famille : la tyrannie de la norme n'est pas une fatalité

CHATROUSSAT Sabine, SCELLES Régine. In *Dialogue*, 2020, n° 228, pp. 161-180

À partir d'une pratique clinique et de recherche, cet article traite de la parentalité dans le cas où le père et/ou la mère présentent une déficience cognitive. Il souligne que cette parentalité est négativement impactée par le regard social stigmatisant, des réseaux sociaux souvent restreints et des modalités d'accompagnement dont les normes sont peu compréhensibles et lisibles pour les parents. Face à cela, l'article propose : 1) de développer un travail conjoint entre normes des professionnels et normes des parents ; 2) d'ouvrir davantage sur des situations de coparentalité ; 3) de favoriser les échanges entre parents ayant une déficience cognitive et avec eux le développement du partage d'expériences. Le partage d'émotions, d'affects, de rêves et de cauchemars devant commencer dès l'enfance. .

Parentalités (Dossier)

RUBY Frédéric, WILGAUX Jérôme, CHARLES Géraldine. In *Contraste : enfance et handicap*, 2018, n° 48, pp. 7-235

«Un bébé tout seul, ça n'existe pas.» Cette phrase célèbre de Winnicott concerne particulièrement l'action médico-sociale précoce et les CAMSP qui accueillent de très jeunes enfants avec leur famille. Si l'on considère la parentalité comme un processus maturatif qui permettra à un homme, une femme, de répondre aux besoins de leur enfant pour que celui-ci se développe le plus harmonieusement possible, les professionnels concernés se doivent d'accompagner les nouveaux parents dans une construction qui se révèle parfois difficile. Dans ce numéro, nous envisagerons des situations qui peuvent compliquer l'accès à la parentalité. Soit parce que l'enfant tant attendu se révèle «différent», «hors-norme», soit parce qu'il est adopté, soit parce que les parents eux-mêmes sont porteurs d'un handicap, soit parce que l'évolution de notre société multiplie des situations «particulières» : homoparentalité, monoparentalité, procréation médicalement assistée... Et parfois la parentalité déraile et l'enfant est maltraité... Nous chercherons à comprendre ce qui se joue dans ces diverses situations et nous réfléchirons aux moyens d'accompagner les enfants et les familles concernées. (Présentation de l'éditeur)

<https://anecamsp.org/project/revue-contraste-n47-2/>

<https://www.cairn.info/revue-contraste-2018-2.htm>

Handicap mental et psychique : différents et parents

COPPIN Bertrand, INOVIELLO Laetitia. In *Lien social*, 2017, n°1212, pp. 24-31

La parentalité des personnes déficientes ou souffrant de troubles psychiques est une réalité. Elle doit être accompagnée dans sa pluralité par les professionnels et nécessite des réponses adaptées. Très innovant sur certains territoires, cet accompagnement doit désormais être harmonisé, grâce à une large diffusion d'outils et de connaissances, dans l'intérêt des enfants et des parents.

Confidences de papas

In *Déclic : le magazine de la famille et du handicap*, 2016, n° 170, pp. 20-21

Témoignages de six pères de familles dont un de leurs enfants est porteur de handicap. Ils parlent d'eux et de leur parentalité.

Handicap : un partenariat pour accompagner la parentalité

La parentalité des personnes déficientes ou souffrant de troubles psychiques est une réalité. Elle doit être accompagnée dans sa pluralité par les professionnels et nécessite des réponses adaptées. Très innovant sur certains territoires, cet accompagnement doit désormais être harmonisé, grâce à une large diffusion d'outils et de connaissances, dans l'intérêt des enfants et des parents.

Le handicap moteur chez l'enfant

PARENTALITE(S)- Eduquer c'est comprendre. 31 mars 2021, 01:00:31 - <https://lnns.co/aL7xg8MyVPA>

Marion – La Parentalité aveugle

THESARD-ES, 26 novembre 2020, 00 :40 :03

<https://www.listennotes.com/fr/podcasts/th%C3%A9sard-es/5-marion-la-parentalit%C3%A9-HhwjAzlmoTn/>

ARTICLES, CIRCULAIRES, DÉCRET

- ▶ **DÉCRET 2010-356 du 1er avril 2010** portant publication de la convention relative aux droits des personnes handicapées.
- ▶ **CIRCULAIRE N°2016-186 du 30 novembre 2016** relative à la formation professionnelle des élèves en situation de handicap.
- ▶ **ARRÊTÉ du 17 décembre 2020** fixant les montants maximaux attribuables pour la compensation des besoins liés à l'exercice de la parentalité dans le cadre de la prestation de compensation du handicap.
- ▶ **CIRCULAIRE N°2016-186 du 30 novembre 2016** relative à la relative à la scolarisation des élèves handicapés.
- ▶ **CIRCULAIRE N°2019-088 du 6 juin 2019** relative à l'école inclusive.
- ▶ **DÉCRET N°2020-1826 du 31 décembre 2020** relatif à l'amélioration de la prestation de compensation du handicap.

LIENS ÉTUDES, ARTICLES UNIVERSITAIRES, GUIDE

- **Accompagner à la parentalité les personnes en situation de handicap**
<http://www.udapei59.org/wp-content/uploads/2018/10/UDAPEI-Etude-Que-Sont-Ils-Devenus-Oct-2018-Web.pdf>
- **Accompagnement des parents d'enfants en situation de handicap :**
http://dante.univ-tlse2.fr/4188/7/Molenat_Ingrid_M22017.pdf
- **Note de synthèse : Handicap psychique et parentalité :**
<https://doccitanie-sante.fr/wp-content/uploads/2019/02/Note-de-synth%C3%A8se-parentalit%C3%A9-HP-VF.pdf>
- **Catalogue des acteurs locaux :** communication@handipacte-reunion.fr
- **Déficiência intellectuelle et parentalité :** https://www.rfdi.org/wp-content/uploads/2013/05/COPPIN_v12spFR.pdf
- **L'impact du handicap sur les processus de parentalité :** <https://www.cairn.info/revue-reliance-2007-4-page-22.htm>
- **Éducation et soutien à la parentalité. Les attentes des parents ayant un enfant handicapé :**
<https://www.cairn.info/revue-la-revue-internationale-de-l-education-familiale-2008-1-page-15.htm>
- **Parentalité et handicap :** <https://www.cairn.info/revue-lettre-de-l-enfance-et-de-l-adolescence-2008-3-page-63.htm>

FACEBOOK



▶ Visitez, « likez » notre page Facebook et contribuez à la visibilité des actions du réseau des acteurs du soutien à la parentalité. Retrouvez également les actus, événements, rapports et autres infos utiles autour de la parentalité.

A tout de suite sur : <https://www.facebook.com/observatoireparentalite.re>

Visitez également notre site internet, et profitez de nos nombreuses ressources, notamment une cartographie des acteurs du soutien à la parentalité. N'attendez plus : <http://www.observatoireparentalite.re/agenda/>

Observatoire de la Parentalité

Rue Jacob de Cordemoy 97490 Sainte-Clotilde Tél : 02.62.48.46.78

Mail : observatoireparentalite.cafreunion@caf.cnafmail.fr | www.observatoireparentalite.re

MAGAZINES

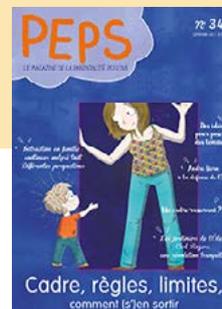
Disponibles à l'observatoire de la parentalité ...



L'école des parents n° 642 / janvier - février mars 2022

► **Grandir avec une soeur ou un frère handicapé**

Contact
180 bis, rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : 01 47 53 62 70
contact@ecoledesparents.org



PEPS numéro 34

► **Dossier : Cadre, règles, limites, comment (s')en sortir**

Contact PEPS
Quai Bassin Rond - Route de Bessan 34300 Agde
Tél. : 06 18 78 15 26 secretariat@pepsmagazine.com



LE FURET n°96

► **Jamais trop petite pour l'art et la culture**

LE FURET n°97

► **La Bienveillance : un art difficile qui s'apprend !**

La bienveillance, mot à la mode, attire un public nombreux, soucieux de la justesse de ses comportements..., très actives pour répondre à ce qui semble être un inépuisable besoin humain et une clé du bonheur pour tous.



Numéros utiles

FAMILLES, AMIS, AGISSEZ SANS ATTENDRE
Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation
N° Vert 0 800 005 696
STOP-DJIHADISME.gouv.fr

Vous avez des questions concernant :
- l'addictologie
- le Syndrome d'Alcoolisme Fœtal (SAF)
- la santé mentale
0692 956 957
Du lundi au vendredi de 9h à 19h sauf jours fériés
contact@saome.fr

AGIR CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE BOUV.FR
Numéro d'appel national
"STOP HARCÈLEMENT"
0808 807 010

Allo ParentsBébé
N° Vert 0 800 00 34 56
APPEL GRATUIT REPONSE PAR VOIX

Faciliter l'orientation des usagers vers les domaines social et judiciaires :
0262 22 10 04
Du lundi au vendredi de 9h à 15h sauf jours fériés
annuaire actualisé des acteurs et opérateurs

net écoute
0820 200 000
Si c'est pas net, on vous écoute!

VIOLENCES CONJUGALES ET CONFINEMENT
3919 : Violences femmes info
119 : Enfant en danger
115 : Hébergements d'urgence
URGENCES Police Gendarmerie
17 : téléphone
114 : SMS
arrêtsconviolences.gouv.fr - agrément par Internet

ALLO, PARENTS EN CRISE
N° Vert 0 805 382 300
PARENTS, JEUNES ET PROFESSIONNELS EN CRISE
Du lundi au vendredi, 10h-12h et 14h-17h
Appel anonyme et échanges confidentiels
Service et écoute gratuits
BESOIN DE PARLER ? UN CONSEIL ? UNE QUESTION URGENTE ? ANGOISSÉS ? DOUTÉS ?
APPELEZ-NOUS!

COMMUNAUTÉ 360 COVID
0 800 360 360
Service à appel gratuits
Un numéro d'appel destiné aux personnes en situation de handicap et aux proches aidants en grande difficulté ou sans solution immédiate et qui ne savent pas à qui s'adresser.

SOS PARENTALITÉ
VOUS PRETÊTEZ UN SERVICE PRÉCIS
15 MINUTES POUR RELÂCHER LA PRESSION
DU LUNDI AU VENDREDI DE 10H À 12H ET DE 17H30 À 19H
DE MARS À OCTOBRE
0 974 763 963

Observatoire de la Parentalité

Rue Jacob de Cordemoy 97490 Sainte-Clotilde Tél : 02.62.48.46.78

Mail : observatoireparentalite.cafreunion@caf.cnafmail.fr | www.observatoireparentalite.org